SPÉCIAL LOI CLIMAT
LES CLÉS POUR ACCOMPAGNER SON PARC PARC LOCATIF ET SES BAILLEURS

E-GL370

1 jour (7 h)

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **220 € HT**

ESSENTIEL

OBJECTIFS :

- Comprendre les impacts de la loi climat sur le secteur locatif
- Mettre en œuvre les étapes nécessaires à la mutation de son parc
- Maîtriser le processus pour accompagner son bailleur

NIVEAU & PUBLIC :

Managers, gestionnaires, professionnels de gestion
Prérequis : aucun

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S) :

Formateur : **Professionnel spécialisé en gérance locative**
Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

- Les objectifs climat
- Les Passoires thermiques
- Le calendrier relatif au parc locatif

II - LES DISPOSITIONS

- L'opposabilité du DPE
- Les obligations d'affi chage et d'information
- L'intégration aux critères de décence : interdiction de louer et obligation de travaux en cours de bail
- Le gel de l'indexation des loyers
- Cas des biens détenus en individuel
- Cas particulier des biens situés une copropriété, les exceptions
- Le carnet d'information
- Les sanctions en cas de non-respect
- ERP – Un document à ne pas négliger

Traité avec cas et illustration

III - COMPRENDRE LE DPE – ESSENTIEL

- Comment ça marche
- L'importance de la collecte des données (quelles pièces demander)
  - Que se passe t'il si je n'ai pas les pièces justificatives ? Quel conseil donner à mon bailleur
  - Ce que je dois anticiper d'ores et déjà
- Quelques réflexes à acquérir pour maintenir son parc ?
- Cas particulier des DPE « Petites surface » : comment ça marche ?
- Devoir de conseil

IV - LES QUESTIONS QUI SE POSENT

- Un locataire peut-il exiger la réalisation d'un nouveau DPE ?
- Que se passe t'il si mon bailleur refuse de réaliser un nouveau DPE ?
- Un locataire peut-il exiger la réalisation de travaux préconisés dans le DPE ?
- Que se passe t'il si les travaux qui permettent de rehausser l'étiquette relèvent de la copropriété ?
- Que se passe t'il si mon logement se situe dans un périmètre classé avec des contraintes particulières ?

NOUS TRAITERONS LA SESSION A TRAVERS DES HYPOTHÈSES RÉELLES SOIT AMENÉES PAR LES APPRENANTS SOIT PRÉPARÉES EN AMONT.

Formation professionnelle FNAIM 2025 - Ce document est la propriété de l'ESI. Reproduction interdite.